

A Saint-Just-Malmont, le 18 décembre 2025

**REFERENCE : L\_2025\_106**

**OBJET : Déploiement de colonnes - Saint-Ferréol-d'Auroure**

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser le service de collecte, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement pour le ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles (Bac verts) et du Tri Sélectif (Bacs jaunes). En effet, une réorganisation des points de collecte est mise en place depuis le début de l'année 2024 sur tout le territoire du SICTOM.

**Soutenu financièrement par CITEO, le syndicat s'est lancé dans un projet de déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées pour remplacer les bacs verts et les bacs jaunes. Ces colonnes (Ordures Ménagères ou Tri Sélectif) ont une plus grosse capacité de stockage :**

**1 colonne = 7 bacs collectifs**

Ce changement s'opèrera sur la commune de **Saint-Ferréol-d'Auroure** à partir de **janvier 2026** avec la création de nouveaux sites de colonnes d'apport volontaire :

- **Secteur Lafayette** – Colonne des eaux du Lignon (Tri Sélectif/ Ordures Ménagères)
- **Secteur Cloutier** – Chemin de la Fayette en face de la salle du Cloutier (Tri Sélectif/ Ordures Ménagères/ Verre).
- **Secteur Paraboin** – A l'angle de la rue du Paraboin et de la rue du Nord (Tri Sélectif/ Ordures Ménagères/ Verre).



Lafayette



Cloutier



Paraboin

---

**SICTOM VELAY PILAT**

13 route de l'Innovation - Z.I. La Garnasse / La Font du Loup - 43240 Saint-Just Malmont  
accueil@sictomvelaypilat.fr - 04 77 35 69 64

[www.sictomvelaypilat.fr](http://www.sictomvelaypilat.fr)

---

Le ramassage à Montauroux est supprimé, il faut désormais se rendre à Varan.

La majorité des points de collecte de la commune restent inchangés, les bacs traditionnels ont été remplacés par des colonnes d'apport volontaire.

Ainsi, à partir du mois de janvier 2026, les bacs à roulettes de tri sélectif et d'ordures ménagères seront supprimés ainsi que tous les bacs individuels et ne seront plus collectés. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir utiliser pour vos apports les sites de colonnes mentionnés ci-dessus et ceux remplaçant les bacs aux emplacements déjà existants.

**La mise en place de ce nouveau dispositif comporte de nombreux avantages :**

- **Meilleure performance de tri** avec un geste de tri facilité par le regroupement des colonnes en points d'apport volontaire ;
- **Meilleure intégration paysagère** avec des colonnes plus esthétiques que des bacs et une implantation stable permettant d'éviter les envols ou les déplacements de conteneurs ;
- **Maîtrise des dépenses et moins d'impact carbone** : maîtrise de la masse salariale, moins de consommation de carburant, moins de rotations de camions ;
- **Amélioration de la qualité de travail des agents** avec moins de pénibilité ;
- **Limitation des déchets déposés** car moins de déchets volumineux seront retrouvés dans les colonnes équipées d'une trappe de dépôt ;
- **Augmentation de la capacité de stockage** avec moins de conteneurs qui débordent.

Vous trouverez, ci-joint, le mémo-tri afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

Le Président,

Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT  
13, route de l'Innovation  
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup  
43240 SAINT JUST MALMONT